France : De nouvelles dispositions pour le Vastarel et ses génériques

Abderrahim DERRAJI - 2017-03-13 21:05:17 - Vu sur pharmacie.ma

L’ Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM-France) vient de décider de réserver l’initiation de la prescription de trimétazidine aux cardiologues. Le bénéfice du traitement devra de ce fait être réévalué par ces derniers à minima tous les ans. Dans l’intervalle, le renouvellement pourra être réalisé par tout médecin, notamment par le médecin généraliste. Ces nouvelles dispositions qui deviendront effectives à partir du 16 mars 2017, ont été motivées par les effets indésirables neurologiques observés chez les patients traités par trimétazidine et par la persistance d’un usage hors AMM de ce médicament notamment en ORL et en ophtalmologie et dans le traitement de l’hypertension artérielle primaire.